



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiches actions



**CADRE D' ACTIONS ET
DE COOPÉRATION POUR
LA TRANSFORMATION
ÉCOLOGIQUE**

Sommaire

CADRE D' ACTIONS ET DE COOPÉRATION POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE (CACTÉ)

- 05 Fiche action — Engagement
méthodologique
- 08 Fiche action — Engagement n°1
— Mobilité durable
des publics et des usagers
- 10 Fiche action — Engagement n°2
— Circulation des professionnels et des œuvres
- 13 Fiche action — Engagement n°3
— Réduction des consommations de fluides
- 16 Fiche action — Engagement n°4
— Alimentation responsable
- 18 Fiche action — Engagement n°5
— Écoconception des projets artistiques et
d'enseignement artistique
- 21 Fiche action — Engagement n°6
— Numérique et équipements soutenables
- 23 Fiche action — Engagement n°7
— Communication responsable
- 26 Fiche action — Engagement n°8
— Réduction et gestion des déchets et des
pollutions
- 28 Fiche action — Engagement n°9
— Adaptation et durabilité du bâti et des sites
culturels et d'enseignement
- 31 Fiche action — Engagement n°10
— Respect et protection de la biodiversité

Présentation des fiches actions

Ces fiches sont pensées comme des guides pour l'action qui, sans se substituer aux différents outils sectoriels cités en annexe et sans prétendre à l'exhaustivité, indiquent pour chaque engagement un certain nombre d'actions possibles par type de levier.

Elles serviront par ailleurs à l'évaluation en fin de convention sachant que :

- Pour chaque engagement, il convient d'avoir mobilisé chacun des leviers ;
- En dehors de l'engagement méthodologique pour lequel elles sont obligatoires, les actions mentionnées sous chaque levier sont indicatives (il est possible d'en ajouter) et doivent permettre une approche qualitative plutôt que quantitative.

Les indicateurs mentionnés sont des outils de suivi permettant de fonder les actions sur des éléments quantitatifs et d'observer les évolutions d'une année sur l'autre pour vérifier l'efficacité des actions engagées. Chaque structure peut choisir d'en utiliser certains ou non, en fonction de ses moyens et son degré de maturité sur les questions de transformation écologique.

FICHE ACTION — ENGAGEMENT MÉTHODOLOGIQUE

La transformation écologique des activités nécessite d'intégrer de manière structurelle les questions écologiques à la stratégie et au fonctionnement de la structure. Le cadre méthodologique suivant permet des prises de décision et des actions fondées (formation et mesure) et partagées (implication et coopération). Cet engagement est obligatoire pour toutes les structures soumises au CACTÉ. Il convient donc de pouvoir cocher l'ensemble des items ci-dessous et de renseigner toutes les données à compléter.



PRÉSENTER UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL PRENANT APPUI SUR DES DONNÉES CHIFFRÉES, UNE ORGANISATION INTERNE ET UNE MÉTHODOLOGIE DE SUIVI DANS LA DURÉE.

Le plan d'action doit prendre appui sur des données chiffrées mais la réalisation d'un bilan carbone n'est pas indispensable. Les données chiffrées peuvent être obtenues par différents moyens : bilan carbone, mesure d'impacts environnementaux, recours à des outils d'estimation (cf. «Ressources»), recours aux données des référentiels carbone.

En sus de ce diagnostic global, des outils de mesure et de suivi peuvent par ailleurs être mis en place pour chacun des engagements et des leviers d'action (cf. indicateurs proposés pour chaque engagement thématique) afin de mesurer les effets des actions.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Plan d'action pluriannuel
- Source des données chiffrées
- Méthodologie de suivi (à préciser dans le plan d'action)



FORMER L'ÉQUIPE DE LA STRUCTURE (CADRES COMPRIS) AUX ENJEUX DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE GRÂCE À UNE FORMATION D'1 JOUR MINIMUM. POUR LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT : INTRODUIRE DES MODULES DE FORMATION À LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DANS TOUS LES CURSUS D'ENSEIGNEMENTS.

La formation doit être d'une journée au minimum et inclure une présentation des enjeux (les limites physiques des ressources naturelles, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, l'importance de la biodiversité dans le fonctionnement de l'écosystème terrestre) et une déclinaison de ces enjeux au secteur de la création. Une fois réalisés ces temps de formation aux enjeux globaux, il est très utile de les prolonger par des formations métiers.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Prestataire, contenu et durée des formations proposées
- Taux de personnes formées au sein de l'équipe / parmi les étudiants
- Taux de personnes formées au sein de l'équipe de direction
- Taux de personnes formées parmi les bénévoles

DÉFINIR UNE MÉTHODE DE TRAVAIL PERMETTANT D'ASSOCIER L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE À LA DÉMARCHE ET DÉSIGNER 1 RÉFÉRENT PARMIS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE AYANT UN NIVEAU DE RESPONSABILITÉ ÉLEVÉ.

Le document explicitant la démarche est un des volets du plan d'action indiqué ci-dessus : il précise les modalités de mobilisation de l'ensemble de l'équipe.

Le référent doit, idéalement, être en position de responsabilité et avoir du temps de travail et des moyens dédiés.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Explicitation (dans le plan d'action) de la démarche permettant d'associer l'ensemble de l'équipe
 - Fonction du référent, temps de travail consacré aux questions écologiques par le référent, inscription des questions écologiques dans la fiche de poste du référent
-

PRÉVOIR DES ACTIONS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION AUTOUR DES ACTIONS ENGAGÉES.

Ces actions peuvent être très diverses et toucher les publics, artistes, équipes artistiques et artistes intervenants accueillis, étudiants, prestataires, mécènes, partenaires, etc.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Nombre d'actions réalisées
 - Liste des actions réalisées en précisant le type d'action et le type de personnes touchées
-

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS PRIS (AU SEIN DU SECTEUR CULTUREL ET AU-DELÀ).

La qualité de la coopération entre les acteurs est une condition de la réussite de la transformation écologique. Par ailleurs, les engagements nécessitent de mobiliser les partenaires et fournisseurs de chaque structure, voire de mobiliser de nouveaux partenariats afin de développer des compétences spécifiques liées à la transformation écologique.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Nombre de partenariats réalisés
- Liste des partenariats en précisant leur objet ainsi que le nom et le type des structures partenaires

Fiches actions — 10 engagements thématiques



ENGAGEMENT N°1 — MOBILITÉ DURABLE DES PUBLICS ET DES USAGERS

Les transports constituent le premier poste des émissions de gaz à effet de serre de la France (31%) et les déplacements des publics et des usagers sont souvent l'une des principales sources d'émission des structures du secteur culturel. Cet engagement vise à atténuer l'impact environnemental potentiel de la mobilité des publics et des usagers, par l'incitation au recours à des moyens de transport moins carbonés, voire à réduire le nombre et la distance des trajets, tout en conservant l'objectif d'une présentation des œuvres et une ouverture à l'enseignement au plus large public. Sa mise en œuvre suppose d'agir sur des leviers d'action relevant de l'organisation, du dialogue avec les partenaires locaux et de la communication.

LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE

- en réalisant une étude de mobilité des publics
- en adoptant une politique tarifaire incitative pour les personnes venant en transports en commun, en covoiturage, à vélo ou en trottinette
- en présentant au public les différents moyens de transports existants et les émissions de gaz à effet de serre associés sur les différents supports de communication (site Internet, plaquette de saison...)

Indicateurs facultatifs

- *Part des supports de communication invitant à l'utilisation des transports bas carbone*
- *Part des spectateurs bénéficiant d'une tarification mobilité durable*

LEVIER (b) — AGIR SUR LA DEMANDE DE TRANSPORT DES PUBLICS

- en priorisant la venue des publics de proximité (communication, médiation...)
- en décentralisant la programmation et les actions culturelles
- en construisant des programmes pédagogiques tenant compte de l'impact de la mobilité des élèves et étudiants
- en adaptant les jauges au bassin de population

Indicateurs facultatifs

- *Part des publics de proximité*
- *Nombre de projets hors les murs*

LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS (VÉLO, TRAIN, ETC.)

- en adaptant les horaires des représentations ou événements aux horaires des transports en commun
- en co-construisant une offre de transports en commun adaptée avec les autorités organisatrices de transport et les opérateurs de transport
- en installant des parking ou garages à vélo et trottinette sécurisés
- en proposant des services adaptés (vestiaires, branchements électriques...)

Indicateurs facultatifs

- Répartition modale des transports des publics et usagers
- Pourcentage des publics et usagers empruntant un transports bas carbone
- Nombre de places de parking vélo

LEVIER (d) — OPTIMISER LES TAUX D'OCCUPATION DES VÉHICULES

- en créant un service facilitant le covoiturage entre spectateurs (plateforme, accompagnement...)
- en mettant en place une navette pour accéder aux lieux de représentation ou d'exposition
- en rationalisant le déplacement des groupes (scolaires, associations, comité d'entreprises, etc.)

Indicateurs facultatifs

- Part des dates de représentations accessibles via une offre de service collectif

ENGAGEMENT N°2 — CIRCULATION DES PROFESSIONNELS ET DES ŒUVRES

Afin de pérenniser la circulation des professionnels et des œuvres dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et de favoriser leur rayonnement au niveau national et international dans un principe d'équité, il est nécessaire de réduire les impacts environnementaux potentiels des transports et de repenser les modalités de déplacements. Cela consiste à articuler une réflexion sur les besoins de mobilité et les modes de transport utilisés aux modalités de production (écoconception des œuvres) et de diffusion des professionnels et des œuvres (tournées mutualisées, présence artistique sur le territoire...).

LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE

- en réalisant une étude de mobilité (hors publics et usagers)
- en adoptant une prise en charge différenciée des frais de transport
- en sensibilisant son équipe, les artistes, équipes artistiques et intervenants aux mobilités décarbonées
- en formant ses équipes à l'écoconduite et à la conduite de véhicules électriques
- en adoptant un plan de mobilité employeur pour les salariés de la structure¹
- en tenant compte, dans les choix de programmation et d'enseignement, des enjeux de mobilité (ex : durée de séjour des artistes et intervenants, abandon des clauses d'exclusivité, séries de représentations, nombre et durée des expositions des œuvres, considérations techniques...)
- en inscrivant des clauses relatives à la mobilité dans les documents de contractualisation avec les artistes et intervenants

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de personnes formées à l'écoconduite*
- *Part des contrats incluant une clause relative à la mobilité bas carbone*

LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT

- en optimisant l'itinéraire de la tournée/du convoiement d'œuvres pour minimiser la longueur totale du voyage

1 — Obligation réglementaire à partir de 50 salariés sur un même site.

- en conditionnant la réalisation d'une tournée dans une zone géographique lointaine à un nombre de dates minimum, afin d'amortir les émissions causées par les voyages en avion ou bateau
- en évitant les transports à vide
- en réduisant la taille des équipes en tournées et/ou des œuvres déplacées
- en évitant le morcellement des temps de résidences et répétitions dans le temps et l'espace
- en favorisant des choix curatoriaux qui limitent le nombre d'œuvres lointaines et optimisent les points de collecte
- en limitant les convoiements aux œuvres et destinations les plus sensibles
- en recréant un spectacle ou une œuvre dans un territoire lointain au lieu de déplacer l'ensemble du matériel et de l'équipe
- en choisissant des logements à proximité du lieu de représentation / d'exposition
- en développant les visioconférences et événements hybrides
- en déployant les possibilités de télétravail pour les salariés de la structure

Indicateurs facultatifs

- *Moyenne de kilomètres entre deux dates de tournée*
- *Moyenne du nombre de date des séries de diffusion*
- *Nombre d'artistes accueillis dans le cadre de la mutualisation de tournée(s)*
- *Temps de présence moyen des équipes artistiques sur le territoire*



LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS (VÉLO, TRAIN, ETC.)

- en privilégiant le train à l'avion, les transports en commun à la voiture et le covoiturage à l'autosolisme
- en limitant la flotte de véhicules
- en utilisant des véhicules électriques en lieu et place de véhicules thermiques, des véhicules à très faibles émissions (VTFE) et faibles émissions (VFE), des véhicules légers (au-dessous de 1,4 tonnes pour les véhicules thermiques et au-dessous de 1,6 tonnes pour les véhicules électriques)
- en installant des bornes de recharge à proximité de la structure

- en fournissant des vélos de fonction aux équipes accueillies en informant les équipes artistiques des possibilités locales de transport en commun
- en anticipant, dès la conception des tournées, l'utilisation de transports décarbonés pouvant nécessiter un temps de trajet plus long
- en organisant les déplacements inter-sites avec des transports décarbonés (vélogistique, véhicules intermédiaires)
- en reportant le fret routier vers le ferroutage
- en comparant les émissions de gaz à effet de serre de chaque transport avec ses alternatives
- en faisant le choix de transporteurs ayant un engagement environnemental

Indicateurs facultatifs

- *Part des kilomètres parcourus en mobilité bas carbone lors de déplacements professionnels (équipes, artistes, équipes artistiques et intervenants) ou des œuvres*
- *Répartition modale des transports des professionnels ou des œuvres*
- *Part des salariés empruntant un transport bas carbone pour leur mobilité domicile travail*

**LEVIER (d) — OPTIMISER LES TAUX DE REMPLISSAGE DES VÉHICULES**

- en regroupant et optimisant les voyages des membres d'une même équipe artistique
- en favorisant le covoiturage ou la mise en place de navettes
- en proposant du cocamionnage ou de la mutualisation de frets

Indicateurs facultatifs

- *Taux de remplissage moyen des véhicules lors de déplacements professionnels*
- *Part des salariés couverts par un partenariat de covoiturage*

ENGAGEMENT N°3 — RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES

Mise en exergue par les crises énergétiques et les sécheresses estivales, la raréfaction des ressources énergétiques et hydriques nécessite une réduction tendancielle de leur consommation. Encadrée notamment par le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », la réduction des consommations d'énergie relève de la nécessaire stratégie d'adaptation des structures artistiques et culturelles au changement climatique et à ses conséquences. Elle implique de travailler à la fois sur l'efficacité des bâtiments et de ses équipements et sur la sobriété des usages. Encadrée entre autres par le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse, la baisse de consommation de l'eau douce va devenir incontournable.

LEVIER (a) — ORGANISER ET STRUCTURER SA DÉMARCHE

- en réalisant un diagnostic de performance énergétique²
- en assurant le suivi annuel de cette consommation³
- en définissant un plan d'action pluriannuel de réduction des consommations⁴
- en formant les équipes et en informant les parties prenantes
- en sensibilisant le public à des écogestes
- en choisissant des prestataires répondant à des critères environnementaux
- en utilisant la Méthode Design énergétique® : chercher à réduire les usages énergétiques avant travaux.

Indicateurs facultatifs

- *Classe énergétique des bâtiments occupés*
- *Evolution de la consommation énergétique (en kWh)*
- *Réduction de la consommation d'eau (m³)*

LEVIER (b) — DÉCARBONER L'ÉNERGIE ET MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'EAU

- en installant des systèmes de chauffage alternatifs au fioul et au gaz

2 — Obligation réglementaire pour certains bâtiments.

3 — Obligation réglementaire pour tout bâtiment hébergeant exclusivement des activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m².

4 — Cf. dispositions réglementaires

- en substituant les générateurs à énergies fossiles par d'autres sources d'énergies (raccordement au réseau d'électricité, générateurs sur batterie, etc.)
- en installant des lampes basse consommation ou des DEL (diode électroluminescente, LED en anglais)
- en installant des économiseurs d'eau (chasse d'eau double capacité, économiseur robinet, arrêt automatique, station de nettoyage des outils de peinture)
- en s'assurant de la bonne maintenance des équipements pour éviter les fuites
- en utilisant des appareils économes en eau (grâce à l'étiquetage)
- en installant des toilettes sèches
- en mettant en place des dispositifs de récupération d'eau de pluie et de réutilisation des eaux usées

Indicateurs facultatifs

- Part des sources lumineuses équipées en LED (hors scénique)
- Part du parc lumière équipé en LED
- Part du mobilier et des équipements économes en eau



LEVIER (c) — AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- en calibrant la distribution d'électricité au plus près des besoins réels (capacité des générateurs, puissance du compteur, etc.)
- en privilégiant les équipements économes grâce à l'étiquette énergie
- en engageant un projet de rénovation thermique
- en isolant les réseaux de chaleur⁵

Indicateurs facultatifs

- Part des équipements ayant une étiquette énergie égale ou supérieure à A



LEVIER (d) — ENGAGER LA SOBRIÉTÉ DES USAGES

- en optimisant les durées d'utilisation de l'éclairage (minuteur, gestion centralisée, détecteur de mouvements et de luminosité...)

- en programmant une réduction de la ventilation en période d'occupation, dans le respect des normes de conservation préventive
- en définissant une limite de température haute pour le chauffage (19°C)⁶ et les systèmes de refroidissement (26°C).
- en définissant une limite de température en cas d'inoccupation d'un bâtiment (16°C quand le bâtiment est inoccupé entre 24h et 48h, 8°C au-delà), dans le respect des normes de conservation préventive⁷
- en conditionnant l'utilisation des lumières et des outils technologiques à leur réelle nécessité pour la réalisation ou l'éclairage d'une œuvre
- en limitant l'usage des écrans non-essentiels
- en éteignant les éclairages ornementaux ou non-utiles et en éteignant les éclairages extérieurs une partie de la nuit
- en supprimant l'eau chaude dans une partie des sanitaires (hors douche et locaux d'entretiens)
- en pilotant la température, la ventilation et l'hygrométrie au plus près des besoins, zone par zone et dans le respect des normes de conservation préventive
- en identifiant pour chaque oeuvre la zone où la gestion climatique est la plus adaptée à la conservation préventive (à l'aide d'un préventiste)

Indicateurs facultatifs

- *Température cible l'hiver*
- *Température cible l'été*
- *Part des pièces équipées de systèmes de gestion automatique de l'éclairage*

ENGAGEMENT N°4 — ALIMENTATION RESPONSABLE

Les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et alimentaire doivent être divisés par deux pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 selon la Stratégie nationale bas carbone. L'offre d'une alimentation responsable aux équipes artistiques, aux publics et/ou aux étudiants par les structures à plusieurs effets vertueux : réduire les émissions de gaz à effet de serre (méthane et protoxyde d'azote notamment), diminuer l'impact sur la biodiversité (déforestation, surpêche ou eutrophisation des milieux terrestres et aquatiques), d'améliorer la santé des individus et de participer à la transformation des modèles de production alimentaire sur les territoires.

LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE

- en informant et sensibilisant les membres de l'équipe, les équipes artistiques, les publics et/ou les étudiants
- en mesurant les émissions de gaz à effet de serre des plats proposés
- en formant les chefs, bénévoles, prestataires
- en interrogeant les lieux de diffusion partenaires sur leur politique d'achat de nourriture et de boissons
- en négociant une clause écologique relative à l'alimentation dans les contrats
- en définissant une charte des achats responsables

Indicateurs facultatifs

- *Part des marchés publics et contrats liés à l'alimentation incluant des critères pour une alimentation responsable*
- *Part des équipes de restauration formées à l'alimentation responsable*

LEVIER (b) — DIVERSIFIER LES SOURCES DE PROTÉINES

- en rédigeant un plan pluriannuel de diversification des sources de protéines
- en proposant systématiquement une alternative végétarienne ou végétalienne en cas de choix multiple

7 — Disposition réglementaire pour les services de restauration servant plus de 200 repas par jour

8 — Disposition réglementaire pour les services de restauration collective

- en réduisant la part des produits carnés dans l'alimentation proposée

Indicateurs facultatifs

- *Part des repas végétarien ou végétalien*



LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES

- en établissant une charte avec les fournisseurs et prestataires
- en identifiant les prestataires les mieux disant d'un point de vue environnemental
- en faisant le choix de producteurs labellisés
- en privilégiant les produits locaux et de saison, bio et/ou issus du commerce équitable⁹
- en travaillant sur la compréhension des terroirs et en refusant les produits inadaptés au territoire

Indicateurs facultatifs

- *Part de produits bio en valeur d'achats HT*
- *Part de produits durables en valeur d'achats HT*
- *Part de prestataires répondant à des critères écoresponsables*

LEVIER (d) — ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- en adaptant les quantités pour réduire le gaspillage¹⁰
- en organisant le don des produits alimentaires non-consommés
- en mettant en place le compostage des déchets alimentaires¹¹
- en privilégiant des produits moins périssables

Indicateurs facultatifs

- *Poids des denrées gaspillées*
- *Valeur monétaire des denrées gaspillées*
- *Taux de réduction du gaspillage alimentaire*

9 — Disposition réglementaire pour les services de restauration collective

10 et 11 — Dispositions réglementaires pour les services de restauration collective

ENGAGEMENT N°5 — ÉCOCONCEPTION DES PROJETS ARTISTIQUES ET D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En cohérence avec la loi AGEC, il s'agit de chercher à réduire les impacts environnementaux des œuvres tout au long de leur cycle de vie. 80% des impacts environnementaux d'une production étant déterminés par sa conception, cela suppose une démarche qui s'engage dès l'élaboration du projet artistique, par dialogue entre les artistes et les membres de l'équipe, entre les enseignants et les étudiants, et qui sollicite des outils relevant de la prise en compte de l'économie circulaire : achats responsables, analyse de cycle de vie, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération, allongement de la durée d'usage, réemploi.



LEVIER (a) — ENGAGER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR METTRE EN PLACE LES PRINCIPES DE L'ÉCOCONCEPTION TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE D'UN PROJET

- en associant les parties prenantes et les compétences techniques et organisationnelles (artistes, directions artistiques, coproducteurs, scénographes, équipes techniques, équipes de production, etc.) nécessaires à la production d'un projet dès sa phase de conception pour anticiper collectivement les besoins et les impacts
- en établissant une stratégie d'écoconception
- en formant régulièrement les équipes aux dernières innovations en terme de scénographie durable ou de conservation préventive
- en contractualisant avec les parties prenantes des engagements pour réduire les impacts aux différentes étapes de la production
- en construisant des plannings et des budgets de production des projets qui permettent la mise en œuvre des principes de l'écoconception
- en insérant des clauses environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics relatifs à la production des projets
- en mettant en place un suivi des données à toutes les étapes de la production pour évaluer les indicateurs clés (quantités de ressources utilisées et de déchets produits, distances parcourues, taux de réemploi des matériaux et équipements)
- en participant à des réseaux et groupes de travail entre pairs qui favorisent la veille, l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation de ressources et d'équipements
- en valorisant et partageant auprès des publics les efforts et actions

mis en place pour que l'écoconception devienne un critère d'appréciation des œuvres

Indicateurs facultatifs

- *Part de projets écoconçus*
- *Nombre de contrats de coproduction et/ou de cession de droits d'auteur incluant des clauses d'écoconception*
- *Part d'achats réalisés par un dispositif mutualisé*
- *Part de matériel prêté et utilisé dans le dispositif mutualisé*



LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS EN MATIÈRES PREMIÈRES

- en définissant des critères d'achats responsables (norme ISO 20400, labels environnementaux...)¹²
- en privilégiant une moindre consommation de matériaux lors de productions nouvelles
- en valorisant et diffusant ses collections/productions existantes
- en rallongeant la durée de diffusion d'un projet
- en choisissant des matériaux naturels, locaux, renouvelables, recyclables, non toxiques, non pétro-sourcés et non impactants
- en récupérant la matière première d'une production antérieure
- en bannissant les matériaux et emballages à usage unique et en matière plastique, ainsi que les produits toxiques dans les activités de régie
- en réduisant les matériaux et caisses d'emballage et/ou en utilisant des caisses réutilisables, dans le respect de normes de conservation préventive

Indicateurs facultatifs

- *Part de projets incluant du réemploi*
- *Part d'achat de matériaux durables*
- *Montant annuel d'achat de consommables, dont matériaux d'emballage*



LEVIER (c) — FAVORISER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE

- en organisant dès la conception la « fin de vie » du projet qui respecte les principes de l'économie circulaire et tend vers le « zéro déchet » par le réemploi en interne, par le don, prêt ou partage auprès d'autres organisations et le recyclage en dernier choix
- en choisissant des pièces aisément réparables ou remplaçables

12 — Disposition réglementaire pour les marchés publics

13 — Disposition réglementaire pour le fournisseur

- en prévoyant des pièces standardisées, susceptibles d'être réutilisées telles quelles lors d'une prochaine production
- en prévoyant des systèmes d'assemblage et désassemblage qui permettent le réemploi
- en dressant une liste des matériaux, mobiliers, constructions, équipements, costumes qui peuvent faire l'objet d'une mutualisation ou d'une réutilisation
- en interrogeant le fournisseur sur une reprise possible de son matériau¹³
- en anticipant le transport et le stockage dans un lieu proche et dans de bonnes conditions et en déstockant régulièrement
- en recherchant les filières de traitement les plus appropriées
- en assurant le recyclage des matériaux qui ne peuvent être réutilisés
- en intégrant un réseau local de circularisation des ressources (ressourcerie, réseau de mutualisation)
- en conservant les certificats d'ignifugation pour le réemploi

Indicateurs facultatifs

- *Part des projets dont la fin de vie a été anticipée*
- *Nombre d'éléments de scénographie pouvant être destinés au réemploi.*
- *Nombre de productions déclassées ayant fait l'objet d'un démantèlement en vue du recyclage des matériaux*

ENGAGEMENT N°6 — NUMÉRIQUE ET ÉQUIPEMENTS SOUTENABLES

Un rapport de l'ADEME¹⁴ et l'ARCEP¹⁵ paru en janvier 2022 signalait une hausse très rapide de la part du numérique dans les émissions de gaz à effet de serre et son impact fort sur l'épuisement des ressources abiotiques (minérales ou fossiles). Plus de 78 % des émissions sont liées à la production des équipements numériques. Les matériels techniques participent eux aussi de l'impact environnemental des activités artistiques et culturelles. Il convient d'engager une démarche de sobriété tant au niveau de la politique d'équipement que des usages.



LEVIER (a) — DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE SOBRIÉTÉ TECHNIQUE ET NUMÉRIQUE

- en formant les directions informatiques et achats à la sobriété numérique et en les impliquant dans la démarche numérique responsable
- en formant la direction et les équipes techniques à des pratiques responsables
- en mettant en place et en faisant appliquer des principes d'éco-conception pour tous les outils numériques (site web, logiciels de gestion, applications)¹⁶
- en renonçant aux innovations numériques en contradiction avec des objectifs de sobriété

Indicateurs facultatifs

- *Part des équipes de communication formées au numérique responsable*
- *Eco-index du site internet*



LEVIER (b) — DÉVELOPPER UNE PRATIQUE RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE ET DE LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

- en minimisant le parc matériel et en ayant recours à la location quand cela est possible
- en favorisant l'achat de matériel reconditionné, ou bénéficiant de labels environnementaux¹⁷
- en mutualisant ou en prêtant son matériel

14 — Agence de transition écologique

15 — Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

16 — Voir notamment le référentiel dédié

17 — Disposition réglementaire pour les marchés publics

- en privilégiant la maintenance du parc et la réparation du matériel endommagé à un nouvel achat
- en faisant un choix raisonné et informé entre DEL et halogènes
- en favorisant les piles rechargeables ou le rechargement de piles classiques avec un système type RegenBox
- en donnant le matériel hors d'usage à des structures pour en faciliter le réemploi ou le recyclage
- en faisant appel à des prestataires ayant un engagement environnemental (pour l'hébergement des données notamment)

Indicateurs facultatifs

- *Pourcentage de réduction du parc matériel*
- *Taux de renouvellement du matériel*
- *Part des achats de matériel reconditionné ou réemployé*

LEVIER (c) — RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE DONNÉES

- en privilégiant des technologies « open source » (source ouverte)
- en organisant le nettoyage régulier des données stockées (clouds, serveurs, réseaux sociaux...)
- en utilisant des outils logiciels permettant de diminuer la quantité de bande passante (mode basse définition, flux vidéo coupé...)
- en choisissant des logiciels en fonction de leur impact environnemental (visio, transfert de fichier, bases de données)
- en optimisant les envois de documents électroniques en évitant d'y ajouter des pièces jointes, en ayant réduit le poids des fichiers joints ou remplacé les fichiers joints par des liens hypertextes
- en rationalisant la numérisation de ses productions/collections

Indicateurs facultatifs

- *Poids des fichiers stockés sur le cloud*

ENGAGEMENT N°7 — COMMUNICATION RESPONSABLE

Les impacts environnementaux potentiels de la communication ont été aggravés par son développement et la superposition des pratiques physiques et numériques. Une communication responsable permet de réduire ces impacts, d'assurer une cohérence entre le fond et la forme dans les actions de sensibilisation et de s'engager dans une sobriété des pratiques incluant la logique d'écologie de l'attention et la lutte contre l'infobésité.

LEVIER (a) — DÉFINIR UNE DÉMARCHE DE COMMUNICATION ET D'ÉDITION RESPONSABLE

- en formant les équipes en charge de la communication à cet enjeu
- en adaptant les besoins et les volumes, grâce à un suivi chiffré des publications : quantité de papier, d'exemplaires, déchets revalorisés, déchets évités¹⁸
- en adoptant une charte graphique limitant les impacts dès leur conception (polices, aplats de couleurs, mise en page, etc.)
- en choisissant des prestataires répondant à des critères environnementaux
- en conduisant des actions de sensibilisation/formation aux enjeux de la communication responsable (équipes, prestataires, publics, etc.)
- en choisissant des prestataires répondant à des critères environnementaux

Indicateurs facultatifs

- *Part de l'équipe de communication formée*
- *Nombre de documents faisant état de la démarche de transformation*
- *Poids total de papier mis sur le marché*

LEVIER (b) — IMPRIMER ET DIFFUSER DE MANIÈRE RESPONSABLE LES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DES ÉDITIONS

- en faisant le choix d'un imprimeur labellisé et en organisant le dialogue avec lui sur les choix des techniques d'impression, du papier et des encres.

18 — Disposition réglementaire

- en optimisant le format et les choix graphiques (choix graphiques économes, non recours aux produits polluants (verniss, encres métalliques), choix de formats standards (A3, A4, A5), grammage du papier...)
- en améliorant le ciblage et le tirage de la diffusion des éditions et des outils de communication
- en limitant les emballages des éditions
- en optimisant les transports des impressions et éditions
- en organisant la récolte et le réemploi auprès des publics des supports de communication et de médiation sur site
- en organisant la récupération du papier par une entreprise spécialisée¹⁹
- en suivant la quantité de papier revalorisée sur plusieurs événements et saisons
- en organisant le réemploi des bâches et kakémonos pour d'autres usages (housse de transport par exemple)
- en privilégiant des supports de signalétiques réutilisables pour les événements

Indicateurs facultatifs

- Part de la liste de diffusion recevant une brochure
- Nombre d'exemplaires des supports de communication papier
- Part des supports réutilisés
- Poids total du papier collecté



LEVIER (c) — ENGAGER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

- en rédigeant un plan d'action numérique responsable
- en limitant les vidéos et en privilégiant un format compressé ou basse résolution.
- en choisissant un prestataire web et un hébergeur écoresponsable
- en développant des outils de communication éco-conçus (optimisation des images et des vidéos, codes peu gourmands, mode sombre...)

- en optant pour un usage le plus raisonné possible des actions de communication numérique (post sur les réseaux sociaux, diffusion de vidéos...)
- en limitant le nombre de plateformes sur lesquelles sont publiées les vidéos

Indicateurs facultatifs

- *Durée totale des vidéos publiées*
- *Résolution maximale des vidéos publiées*



LEVIER (d) — COMMUNIQUER SUR SA DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

- en intégrant un texte faisant état des grands principes de la démarche de transformation sur les supports de communication et les éditions
- en resituant les actions sur lesquelles vous communiquez dans une stratégie globale
- en basant votre communication sur un diagnostic environnemental rendu public
- en respectant les recommandations de l'ARPP²⁰ sur la communication responsable afin d'éviter l'écoblanchiment
- en ne banalisant ou en ne valorisant pas des pratiques ou idées contraires aux objectifs de la transformation écologique
- en vérifiant que les messages communiqués sont clairs et conformes aux actions effectivement réalisées
- en valorisant les récits ou comportements plus responsables

Indicateurs facultatifs

- *Nombre d'éléments de communication sur la démarche écoresponsable*
- *Engagement du public avec ces communications*

20 — Voir notamment la recommandation Développement Durable de l' Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité

ENGAGEMENT N°8 — RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS ET DES POLLUTIONS

Plus de 300 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année en France. Leur réduction et leur gestion permet de préserver des matières premières épuisables et de limiter l'impact sur l'environnement de la fabrication des produits et de leur fin de vie. Lié aux engagements n°4, 5 et 6, cet engagement consiste à réduire et valoriser l'ensemble des déchets produits, sur la base du cadre référentiel des "5R" - Repenser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre/Composter.

LEVIER (a) — ENGAGER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

- en réalisant une évaluation du poids/volume des déchets produits et valorisés
- en sensibilisant/formant l'équipe, les publics et les artistes et équipes accueillies.
- en sensibilisant/formant les bénévoles
- en mettant en place un système de collecte des déchets recyclables, une signalétique adaptée²¹ et en informant les équipes
- en travaillant avec les associations dédiées et la collectivité territoriale concernée

Indicateurs facultatifs

- Poids total des déchets produits
- Poids total de déchets valorisés (hors valorisation énergétique)

LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS EN MATIÈRE PREMIÈRE ET LA PRODUCTION DE DÉCHETS

- en supprimant le jetable (vaisselle, bouteille, essuie-main, etc.)²²
- en renonçant aux cadeaux et objets gratuits (« goodies »)
- en renonçant à des achats superflus
- en limitant les achats de produits suremballés et en privilégiant les grands contenants, les produits au détail, les écorecharges et le vrac

21 — Obligation réglementaire pour les établissements recevant du public

22 — Obligation réglementaire pour le plastique à usage unique

- en mettant en place des actions pour éviter le gaspillage alimentaire (ex: menus « grande faim »/« petite faim »)
- en travaillant sur les supports de communication pour réduire leur impact

Indicateurs facultatifs

- *Coût d'achat de biens jetables*



LEVIER (c) — FAVORISER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE

- en réutilisant les mobiliers, décors, costumes, etc.
- en réparant les biens endommagés
- en revendant ou en donnant ce qui peut l'être
- en respectant strictement le tri 9 flux ²³
- en assurant la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques²⁴

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de flux de déchets produits*
- *Nombre de flux de déchets triés séparément*
- *Nombre de flux de déchets collectés séparément*



LEVIER (D) — LIMITER LES POLLUTIONS ET REJETS DANS LES MILIEUX TERRESTRES ET AQUATIQUES

- en remettant le site en état après un évènement
- en sensibilisant le public sur les conséquences des micro et macro déchets (paillettes, mégots, etc.)
- en utilisant un système de retraitement des eaux usées pour les produits dangereux
- en nettoyant les outils de peinture et d'application des solvants dans un système approprié et/ou en laissant décanter les eaux²⁵
- en bannissant les dépôts sauvages de liquides insalubres dans les eaux et les sols (dont l'urine)
- en déposant les déchets dangereux (notamment éco-toxiques) dans les points de collectes

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de supports de communication sensibilisant le public*

23, 24 — Obligations réglementaires

25 — Sauf dans les espaces de réserve

ENGAGEMENT N°9 — ADAPTATION ET DURABILITÉ DU BATI ET DES SITES CULTURELS ET D'ENSEIGNEMENT

Penser, piloter et accompagner l'adaptation des bâtiments et des sites culturels et d'enseignement est indispensable pour anticiper et se préparer aux conséquences du dérèglement climatique. La durabilité doit également permettre de rendre leur conception, leur rénovation, leur entretien et leur usage plus sobres ainsi que d'offrir un cadre adéquat aux changements des pratiques et aux évolutions des besoins dans une société en transformation (multifonctionnalité, mutualisation des espaces, capacité de stockage pour l'économie circulaire...).



LEVIER (a) — METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- en s'informant sur les risques naturels encourus sur le territoire, y compris sur le long terme
- en anticipant les risques plutôt que d'agir en réaction aux évènements
- en rédigeant une stratégie d'adaptation analysant les risques encourus ainsi que l'exposition et la vulnérabilité face à ces risques²⁶
- en formant ses équipes à l'adaptation au changement climatique et à la culture du risque
- en associant la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)
- en rédigeant un plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) et/ou un plan de continuité de l'activité (PCA)
- en intégrant les risques climatiques au sein du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- en modifiant les accords d'entreprise pour intégrer les risques climatiques et proposer des mesures compensatoire (aménagement des horaires, flexibilité de la charge de travail en cas de forte chaleur)

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de personnes formées aux risques climatiques*
- *Nombre de risques identifiés et repertoriés dans le DUERP*
- *Nombre de mesures intégrées aux accord d'entreprise en lien avec le changement climatique*

26 — En se basant sur la Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) définie dans le Plan National pour l'Adaptation du Changement Climatique (PNACC)



LEVIER (b) — CONDITIONNER LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS OU TRAVAUX À UNE EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE

- en choisissant les prestataires (architecte, paysagiste, bureau d'étude, artisan, etc.) en fonction d'engagements environnementaux
- en favorisant la réhabilitation d'un bâtiment existant à la construction d'un bâtiment neuf
- en développant, pour les constructions neuves, une approche bioclimatique favorisant les solutions passives
- en choisissant, pour la climatisation, un fluide frigorigène et des équipements à bas potentiel de réchauffement planétaire (PRP)
- en recourant à l'écoconception des bâtiments et en choisissant des matériaux biosourcés, réutilisables et biodégradables à terme ainsi que des matériaux recyclés, réemployés ou issus de circuits courts
- en s'assurant que les nouveaux investissements soient adaptés au changement climatique sur le long terme (ex: privilégier la ventilation naturelle par rapport à la climatisation)

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de travaux réalisés avec une exigence environnementale*



LEVIER (c) — GÉRER SON BÂTIMENT POUR LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- en installant un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments (GTB, GTC)
- en installant un système de régulation automatique de la chaleur
- en adaptant les bâtiments et les consommations aux usages et aux usagers
- en optimisant les réglages des équipements techniques
- en contrôlant régulièrement les consommations de fluides
- en faisant régulièrement une inspection et un entretien des installations techniques
- en respectant les recommandations en termes de maintenance préventive systématique et conditionnelle des installations techniques

- en ayant une bonne définition des cahiers des charges et des interventions de prestataires externes.
- en assurant un entretien préventif régulier sur l'enveloppe du bâtiment

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de contrats de maintenance incluant des clauses environnementales*
- *Temps de travail dédié à la maintenance des installations*



LEVIER (d) — ADAPTER LES BÂTIMENTS, LES SITES ET LEURS USAGES AUX CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET À LA RARÉFACTION DES ÉNERGIES FOSSILES.

- en adaptant les projets artistiques aux spécificités thermiques d'un lieu et aux contraintes de saisons
- en favorisant la mutualisation des bâtiments et la mixité de leurs usages
- en assurant un accueil spécifique pour les publics lors des événements climatiques extrêmes
- en privilégiant la multifonctionnalité des espaces et leur réversibilité
- en limitant le recours à des moyens techniques supplémentaires à l'existant
- en entretenant le bâtiment selon des critères environnementaux (critères environnementaux dans le choix des produits d'entretien et/ou dans le choix des prestataires)
- en installant des protections solaires extérieures
- en assurant aux usagers et aux publics un confort d'été en minimisant l'usage de la climatisation
- en désartificialisant les sols extérieurs et en végétalisant au maximum les espaces et les bâtiments (murs, toit, parking)
- en optimisant le confort du bâtiment (ventilation naturelle, confort d'été passif limitant le recours à la climatisation, inertie thermique, masques solaires...)

Indicateurs facultatifs

- *Part de la surface totale non artificialisée*
- *Part de la surface mutualisée ou à vocation d'usage mixte*

ENGAGEMENT N°10 — RESPECT ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Face à l'effondrement de la biodiversité qui menace directement notre santé, notre bien-être et nos moyens de subsistance, il est urgent de prendre en compte les conséquences des activités humaines sur les écosystèmes. Le respect et la défense de la biodiversité consiste alors à protéger les espaces naturels et à participer à la restauration écologique des espaces investis mais aussi à favoriser une évolution de notre rapport au vivant.



LEVIER (a) — LIMITER LES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

- en dressant un inventaire de la biodiversité sur site ou un diagnostic écologique (avec une association environnementale)
- en réalisant une étude des impacts environnementaux et des impacts environnementaux potentiels
- en adaptant l'évènement (emplacement, dates, format) en fonction des contraintes des espèces recensées (reproduction, destruction des habitats)
- en supprimant l'utilisation de produits phytosanitaires²⁷
- en supprimant l'utilisation des engrais de synthèse
- en prenant des mesures de réduction de la pollution lumineuse (diminution du nombre ou de l'intensité des éclairages, détecteurs de mouvement, éclairages extérieurs vers le bas, extinction des éclairages extérieurs une partie de la nuit, etc.)
- en définissant une politique d'achat tenant compte des critères environnementaux
- en optimisant l'occupation des espaces (dans le double objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction des coûts énergétiques)
- en prenant des mesures de réduction de la pollution sonore (limitation de l'intensité sonore, limiter la plage d'allumage des systèmes, réduction des basses et infrabasses, installation de barrières sonores physiques ou technologiques)

Indicateurs facultatifs

- *Plage de diffusion sonore*
- *Plage d'allumage d'éclairages extérieurs*
- *Proportion des projecteurs dirigés au-dessus de l'axe horizontal*

27 — Obligation réglementaire pour les personnes publiques

LEVIER (b) — DÉVELOPPER DES MOYENS DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

- en désartificialisant les sols extérieurs et en végétalisant au maximum les espaces et les bâtiments (murs, toits, parking)
- en favorisant la végétalisation, la renaturation et la perméabilité des sols
- en créant un jardin et/ou un compost partagé qui favorise la pollinisation, les espèces souterraines et la qualité de l'air
- en créant un environnement propice aux animaux (plantes hautes, haies, fleurs, mare pour les crapauds et grenouilles, tas de bois mort, nichoirs et mangeoires pour les oiseaux)
- en favorisant la pollinisation (installation d'hôtels à insectes en bois, limitation des tontes d'espaces verts et plantation d'espèces riches en pollen)
- en prenant des mesures de préservation des espaces naturels pour éviter les dégâts potentiels causés par l'activité²⁸
- en développant une démarche de labellisation des espaces verts, parcs et jardins (label Ecojardin, action Plan EcoJardin, refuge LPO, Oasis nature...) et/ou une « Partenaire engagé pour la nature »

Indicateurs facultatifs

- *Part de la surface du site non artificialisée*

LEVIER (c) — CONTRIBUER À LA RECONNEXION DES HUMAINS AVEC LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPACES NATURELS

- en nouant des partenariats avec des acteurs de la protection de l'environnement, de la biodiversité et des espaces naturels (associations, scientifiques...)
- en créant des liens éditoriaux entre la thématique de la protection de la biodiversité et le projet artistique et culturel
- en accueillant des propositions artistiques en lien avec les thèmes de l'environnement et de la biodiversité
- en développant des projets artistiques concourant à la régénération/ restauration/ remédiation/ renaturalisation des écosystèmes
- en proposant des œuvres en espace naturel, tout en prenant soin de sa préservation

28 — Obligation réglementaire pour les événements de plus de 1500 personnes ayant lieu sur un ou plusieurs sites Natura2000.

- en développant des actions de sensibilisation auprès des parties prenantes (publics, habitants, prestataires...)
- en sensibilisant les plus jeunes grâce aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de partenariats avec des acteurs de la protection de l'environnement*
- *Nombre d'actions de sensibilisation à la transformation écologique*
- *Nombre de participants aux actions de sensibilisation*
- *Nombre d'actions d'EAC intégrant les questions écologiques*
- *Nombre de jeunes touchés par les actions d'EAC intégrant les questions écologiques*





**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

V2 - AVRIL 2025